

1. Application

Ces conditions de réservation forment un ensemble non dissociable des autres informations contenues dans le catalogue, le site MOERLAND.COM et de celles figurant sur le bordereau de réservation et sont valables à partir du 1^{er} septembre 2011.

2. Réservations

- 2.1 La réservation de la période souhaitée pour une maison peut se faire par e-mail, par fax ou par téléphone. Il n'y a que par réservation téléphonique que vous pourrez savoir avec certitude si la période choisie est encore disponible. Pour les autres moyens de réservation, il vous sera répondu par retour d'e-mail ou de fax.
- 2.2 Il est possible de modifier votre réservation même après réception de la facture. Dans ce cas, une prestation forfaitaire de 20.00 € vous sera alors facturée en supplément.
- 2.3 Nous nous réservons le droit de modifier les prix, si cela s'avère nécessaire, à n'importe quel moment, sans toutefois changer les réservations déjà établies.
- 2.5 Le locataire reçoit la facture pro-forma, le bordereau de réservation, les conditions de réservation, et les conditions contractuelles de l'assurance annulation.
- 2.6 Le bordereau de réservation doit être retourné signé à la société MOERLAND LOCATIONS par retour de courrier. Sur celui-ci, les noms de chaque colocataire et invité éventuel qui séjourneront dans la maison doivent être mentionnés. Par le renvoi du formulaire de réservation, le locataire déclare avoir pris connaissance des conditions de réservation et des renseignements supplémentaires, et les avoir acceptés.

3. Paiements

- 3.1 Le locataire reçoit une facture pro forma qui comprend :
 - a : le montant total de la location
 - b : les frais de dossier = 27.00 euros
 - c : le coût de l'assurance annulation
 - d : le montant de la caution
- 3.2 Le paiement doit être effectué comme suit :
 - a : depuis les Pays-Bas - sur le compte bancaire de la Rabobank
 - b : depuis la Belgique - sur le compte bancaire de la Fortis Bank
 - c : depuis la France - sur le compte bancaire de la CIC, ou par chèque, ou par carte bancaire
 - d : autres pays : par virement sur un de nos comptes bancaires
- 3.3 Pour tout autre mode de règlement, les frais bancaires sont à la charge du locataire. Le paiement s'effectue en 2 fois. Un premier virement à réception de facture composé de 25 % du montant total de la location + l'assurance annulation + les frais de dossier. Le solde doit être viré au plus tard 8 semaines avant la date d'arrivée. Les dates d'échéance sont précisées sur la facture. Lors d'un paiement en plus de deux fois, les frais de dossier initiaux sont augmentés de 25.00 euros. Après réception du premier paiement, votre réservation est confirmée et l'assurance annulation commence à courir. Après chaque règlement, le locataire reçoit un reçu par e-mail.
- 3.4 Lors d'une réservation effectuée 2 mois seulement avant la date d'arrivée, le paiement s'effectue obligatoirement en une seule fois.
- 3.5 L'assurance annulation doit être réglée dans tous les cas en même temps que le premier paiement.
- 3.6 La caution est payée avec le dernier règlement. Dans certains cas, la caution est versée sur place. Cela vous sera alors précisé. La caution est encaissée, dans presque tous les cas, par la société MOERLAND LOCATIONS, mais toujours au profit du propriétaire. En cas de dégâts dans la maison, les dédommagements peuvent être remis directement au propriétaire après le règlement des frais (consommation d'énergie, nettoyage, etc.).

4. Annulation

- 4.1 Après réservation, la caution est due entièrement dans tous les cas. Une assurance annulation est obligatoire. Le locataire peut souscrire en même temps que la réservation une assurance annulation via la société MOERLAND LOCATIONS. La prime est de 5.5 % du total de la location avec un minimum de 25.00 €. Les conditions de cette assurance sont mentionnées dans un document séparé.
- 4.2 Les cas de catastrophes naturelles, de conditions atmosphériques exceptionnelles, de barrages routiers, de terrorisme et/ou autres cas non-cités dans les conditions d'annulation à cause desquels un locataire ne pourrait occuper la maison de vacances, n'entrent pas en ligne de compte pour une annulation. Il en va de même pour les conséquences de n'importe quelle épidémie qui empêcheraient l'accessibilité au lieu de vacances.
- 4.3 Les frais de réservation et les cotisations de l'assurance annulation ne sont pas remboursés.

5. Arrivée/Départ

- 5.1 Sauf indication contraire, le jour d'arrivée est le samedi.
- 5.2 Les locataires quittent la maison le samedi matin autour de 8.30 - 9.00 heures.
- 5.3 Les nouveaux locataires peuvent s'installer entre 16.00 et 18.00 heures. Si un locataire arrive après 18.00 heures, et que la clé doit être retirée au bureau, la société MOERLAND LOCATIONS doit en être informée au préalable.
- 5.4 **Après la réception du dernier paiement, le locataire reçoit un itinéraire de voyage (environ 10 jours avant la date d'arrivée), et l'adresse exacte où la clé peut être récupérée.** (Exception faite des réservations de dernière minute pour lesquelles les documents seront envoyés par e-mail).
- 5.5 Au printemps et en automne, des exceptions peuvent être faites concernant l'heure d'arrivée (du 01/11 au 01/05).

6. Nettoyage

- 6.1 Dans la plupart des cas, le nettoyage est obligatoirement effectué par nos soins, mais en cas de nettoyage de la maison par le locataire, tout doit être remis en ordre correctement. Un montant de 30.00 € sera alors compté pour le contrôle. S'il s'avère que des travaux de nettoyage sont encore nécessaires, un montant de 20.00 € par heure sera facturé en supplément. En présence d'animaux domestiques, le nettoyage est obligatoirement effectué par nos soins.

7. Utilisation de la maison

- 7.1 Il n'est pas permis de dépasser le nombre de personnes maximum mentionné dans le catalogue ou sur le site MOERLAND.COM. Les enfants comptent pour une personne. Avec le consentement de MOERLAND LOCATIONS, un arrangement peut être trouvé. Dans de nombreux cas, un supplément sera demandé (location et consommation d'eau plus élevée etc.). Si des animaux domestiques sont autorisés dans la maison, cela concerne 1 animal. S'il doit y avoir plusieurs animaux, un accord préalable de la société MOERLAND LOCATIONS est obligatoire. En cas de présence d'animaux, un supplément de 30.00€ sera facturé.
- 7.2 De même, sans autorisation préalable, le camping est interdit sur la propriété louée y compris le stationnement d'un camping car.
- 7.3 En cas de détériorations et/ou de dégâts, les dommages seront déduits de la caution. Le locataire accepte la maison dans l'état dans lequel il la trouve lors de l'arrivée et telle quelle est décrite dans le catalogue et sur le site. Si en fin de la période de location, des meubles et/ou équipement(s) sont endommagés et/ou s'ils sont absents, une indemnisation sera due au propriétaire ou le matériel devra être remplacé. Le remboursement des objets cassés, les frais de nettoyage des tapis tachés, des couvertures, des couettes, des matelas etc. seront également déduits de la caution. Le locataire ne jettera pas de corps étrangers dans les lavabos, baignoires, bidets, douches, toilettes et autres évacuations sous risque de boucher les canalisations. Le cas échéant, le locataire pourra être redevable des frais de débouchage.
- 7.4 Les frais supplémentaires comme gaz, électricité, téléphone, location de linge, nettoyage, etc., sont déduits de la caution. Actuellement, les frais de téléphone sont calculés, dans la plupart des cas, à partir de la facture de téléphone du propriétaire.
- 7.5 La caution est reversée, sur le compte bancaire ou sur le compte chèque postal, après le départ du locataire, et après déduction des frais éventuels. Un délai d'au moins 30 jours est nécessaire pour ce règlement, surtout en haute saison.
- 7.6 La taxe de séjour n'est pas comprise dans le prix du loyer. Elle est perçue par la commune concernée. Parfois, il est décidé assez tard d'appliquer cette taxe et/ou de l'augmenter. Lorsque la taxe de séjour est applicable à la maison que vous avez louée, cela sera mentionné dans le classeur (regroupant les informations utiles) présent dans la maison concernée. Ces frais seront donc déduits de la caution et reversés au propriétaire. Si le propriétaire est présent, ces frais doivent lui être réglés directement.

8. Réclamations

- 8.1 Les réclamations justifiées doivent être signalées dès leur constatation sur place.
- 8.2 Les deux parties essayent aussitôt de résoudre ensemble les problèmes éventuels ou les plaintes.
- 8.3 Si les parties n'arrivent pas à une solution satisfaisante, une réclamation écrite et motivée peut être déposée à la société MOERLAND LOCATIONS dans les 2 semaines suivant la constatation, après quoi s'il est nécessaire, l'affaire peut être examinée de nouveau en concertation avec le propriétaire de la maison.
- 8.4 Un indemnisation éventuelle s'élèvera, au maximum, au montant du loyer payé.

9. Informations générales

- 9.1 La société MOERLAND LOCATIONS ne peut être tenue pour responsable des dommages et des blessures advenus aux locataires au cours de leur séjour, et pour les désagréments provenant de cas de force majeure (barrages routiers, conditions atmosphériques extrêmes, terrorisme) ainsi que pour les **activités de construction imprévues** se déroulant près de la maison de vacances.
- 9.2 La société MOERLAND LOCATIONS n'est également pas responsable
 - des modifications apportées à l'inventaire par les propriétaires au cours de la saison, sans que la société MOERLAND LOCATIONS n'en ait été prévenue.
 - du dérangement et/ou rupture de l'alimentation générale en eau potable et/ou électricité
 - du dérangement d'une éventuelle connexion internet et/ou wifi
 - des perturbations climatiques et/ou des désagréments dus à des conditions atmosphériques exceptionnelles.
 - des dommages sur vos propres appareils suite aux impacts de foudre (Veuillez vous assurer que vos affaires personnelles électroniques soient assurées en cas de foudre)
- 9.3 Toute autre responsabilité de la société MOERLAND LOCATIONS, quelle qu'en soit la cause, est formellement exclue. Si des appareils électriques sont hors service, nous chercherons la solution la plus rapide possible avec le concours du propriétaire.
- 9.4 Les enfants et/ou les adultes sans brevet de natation ne peuvent pénétrer dans l'enceinte de la piscine uniquement équipées de bouée, brassard et/ou gilet de sauvetage ou éventuellement sous la surveillance de tierces personnes ayant leur brevet de natation. La société MOERLAND LOCATIONS et le propriétaire ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'accident.
- 9.5 **Les locataires doivent obligatoirement contracter une assurance R.C.**, étant responsables des dommages causés dans la maison louée. Nous pouvons à tout moment vous réclamer un justificatif. La société MOERLAND LOCATIONS peut poursuivre le locataire même après l'expiration de la période de location, si par exemple, après le contrôle, il apparaît que la maison louée a subi des dommages.
- 9.6 En cas d'éventuelles erreurs d'impression dans le catalogue, le site MOERLAND.COM et la liste des tarifs, le rédacteur ne peut en être tenu pour responsable et peut y apporter des corrections ultérieurement.
- 9.7 Les droits de reproduction du catalogue et du site internet appartiennent à la société MOERLAND LOCATIONS. Rien des textes et des photos ne peut être reproduit de quelque manière que ce soit, sans autorisation écrite et préalable de la société MOERLAND LOCATIONS.

Votre signature